

**BÉNÉFICIAIRES**

PME, ETI, Grande Entreprise

**FORME DE L'AIDE**

Subvention

**INTENSITÉ DE L'AIDE**

De 7,5 à 35% (des dépenses éligibles)

**PÉRIODE**À partir de décembre 2023
jusqu'au 09 février 2024**FINANCEURS**

APPEL À PROJETS INVESTISSEMENTS DANS LA FILIÈRE VITIVINICOLE

— QUELS PROJETS ?

Sont ciblées par cet appel à projets les entreprises vitivinicoles **réalisant des opérations de production, transformation, conditionnement et/ou commercialisation** et qui prévoient **dans les 24 mois** des :

- ↳ **investissements immobiliers** : construction, rénovation, extension et aménagement des bâtiments de réception des vendanges, de transformation, de conditionnement et de stockage du vin, mais aussi les laboratoires d'analyses, les salles de dégustation, les caveaux, ...
- ↳ **achats de matériels et d'équipements neufs** : allant de la réception des vendanges au stockage de produits finis, le matériel spécifique à l'aménagement d'un caveau, le matériel de climatisation fixe, ...
- ↳ **investissements immatériels** : achat et développement de logiciel, études liées aux investissements, ...

Les dossiers seront sélectionnés selon une **grille d'analyse** reprenant les priorités définies pour la filière (impacts environnementaux, nouveaux installés, impacts économiques pour la filière, ...).

— QUELS SOUTIENS ?

Les entreprises retenues pourront prétendre à une aide publique significative sous forme d'une **subvention** pouvant représenter jusqu'à **35% des dépenses éligibles**. La **bonification de 5%** du taux de soutien nécessite de bien appréhender la part des budgets répondant au caractère environnemental.

⚠ Les autres étapes à bien maîtriser pour sécuriser ces subventions : le suivi des dossiers, les modifications du projet, les demandes de solde de l'aide et les contrôles éventuels de FranceAgriMer.

20 années
d'expérience120
Collaborateurs7 Mds€
de projets
financés sur
les territoires8 bureaux
ouverts en
France**Franck
MAUDOUX**Directeur
développement06 33 04 37 74
franck.maudoux@abfdecisions.fr